



### COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal du 16 février 2021

Présents : Mmes MARCETEAU, ARCHAMBAULT, DE RIVASSON, GROS, NICOT, MONDARY, SOL EVRARD, MM. GRANET, PIVETEAU, SEEGERS, MICHIELS, MARCETEAU,

Excusés : MM. DELOMPRE et DUGAS (pouvoir donné à Mme GROS par M. DELOMPRE)

Secrétaire de séance : Mr PIVETEAU

En préambule, présentation de Mme Jaël GOIN qui remplace Mme Elodie DUREISSEIX pour le temps de son congé. Annonce de la démission de M Bernard GOUBILLE de tout mandat municipal. Remerciements de Mme le maire pour le travail accompli avec regrets de cette décision même si respect. Message d'amitié à Bernard du Conseil. Nécessité de réorganisation, suite à ce départ, notamment dans les commissions communales et intercommunales.

#### **1. Approbation procès-verbal séance précédente**

Le pv est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Autorisation de recrutement**

Pour faciliter la gestion du service public et assurer sa continuité en cas d'absence d'un agent ou en renfort, le maire peut recruter du personnel contractuel sur des missions temporaires. Il faut l'autorisation du Conseil Municipal. En l'absence de cette autorisation, et suite au congé de la secrétaire de mairie le Centre de Gestion a pu intervenir mais cela a un coût (4% du salaire de l'agent) pour la collectivité. Aussi Mme le maire demande à l'assemblée cette autorisation de recruter en CDD renouvelable du personnel sur des missions temporaires. Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité et autorise Mme le maire à pouvoir recruter.

#### **3. Autorisation de domiciliation SCI**

M LAVRY, artisan boulanger locataire de la commune sollicite cette autorisation.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

#### **4. Vente boulangerie Paris**

Le service des domaines chargé de l'estimation indiquant une marge de + ou - 5 %, il n'y a pas besoin de nouvelle délibération.

#### **5. Validation de la demande de subvention SDE**

Pour réaliser l'opération de remplacement des boules lumineuses éclairage public, le SDE a déposé une demande de DETR (subvention de l'état). Les communes concernées par les travaux doivent valider et compléter le dossier.

Le Conseil valide cette demande à l'unanimité.

Il est demandé plus de précision, notamment le détail du devis présenté par le SDE.

#### **6. Budget**

Mme le maire explique que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en

droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ». Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Considérant que le budget primitif 2021 sera voté au mois de mars et qu'il est nécessaire d'engager avant le vote du BP certaines dépenses d'investissement, une autorisation du conseil municipal précisant le montant et l'affectation des crédits est nécessaire. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021 lors de son adoption.

Sur cette base, le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2020.

Proposition acceptée à l'unanimité

## **7. Subvention ADN**

Nous avons subventionné en 2020 les associations qui en avaient fait la demande et qui avaient été actives. L'ADN n'en a pas bénéficié. Il est proposé de corriger cette erreur. Il y a bien eu activité en 2020 (théâtre). Il est proposé une subvention de 250€.

Proposition acceptée à l'unanimité.

## **8. Informations**

- Convention SDIS pompier volontaire agent municipal
- Point sur la convention CNPV
- Point sur l'appel d'offres concernant l'achat du tracteur et de l'épareuse.
- Formation pour le site internet : 05 mars 2021
- Demande de réalisation d'étanchéité entre chaussée et caniveau devant sa maison par un administré. La commune prend contact avec sa propre assurance.
- 

## **9. Questions diverses**

Suite à la demande d'une administrée, il est proposé de réunir une fois sur deux le Conseil le samedi (hors couvre feu).